



## DELIBERATION N°20140074 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

#### SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES DU GIER AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE**

## **M. ORIOL CHRISTOPHE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre du contrat de rivière avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, il est proposé que cette dernière se substitue à la Ville de Saint-Chamond pour l'entretien de ses propriétés bordant le cours d'eau le Gier et ses affluents, ceci afin de réaliser :

- l'entretien de la végétation ligneuse dont l'abattage des arbres jugés à risque,
- la suppression des embâcles dans le lit de la rivière,
- le ramassage des débris diffus,
- l'élimination de la renouée du Japon, plante classée envahissante.

La durée de cette convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2018, conformément au plan de gestion pluriannuel des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de Saint-Etienne Métropole.

Ces prestations ne nécessiteront pas de participation financière de la part de la ville de Saint-Chamond.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Chamond, relative aux travaux d'entretien des propriétés bordant le cours d'eau le Gier et ses affluents, ce jusqu'au 31 décembre 2018,
- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le document.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 28 mai 2014  
Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014